



AVIS DE PERMANENCE PUBLIQUE

OBJET DE LA CONCERTATION

La concertation concerne le **projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Violaines**, dans le département du Pas-de-Calais. Ce projet est développé par la société ENGIE Green, filiale à 100% du groupe ENGIE.

INITIATEUR DE LA CONCERTATION

La concertation du public est à l'initiative d'ENGIE Green, filiale d'ENGIE.

La concertation sera menée par M. Jean-Jacques DE KOTCHY et M. Florian DARGER, **Chefs de Projet** chez ENGIE Green France.

DUREE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Une permanence publique aura lieu le mercredi 6 mars 2024. Les riverains auront la possibilité de s'exprimer et de poser leurs questions au porteur de projet jusqu'au mercredi 20 mars 2024. Pour cela, un registre sera mis à leur disposition en mairie de Violaines, lors des horaires d'ouverture.

Durant cette période, le dossier de concertation sera mis à disposition du public sur le site internet d'ENGIE Green France : [_https://www.engie-green.fr/projet-violaines/](https://www.engie-green.fr/projet-violaines/)

La permanence publique du porteur du projet aura lieu à la Mairie de Violaines, Place du Général-de-Gaulle, 62138 VIOLAINES

**Elle se tiendra, le mercredi 6 mars 2024
de 13h30 à 17h30**

Un registre sera mis à disposition en mairie de Violaines pour permettre au public de consigner ses observations. Il pourra également transmettre ses observations par voie postale à l'adresse suivante :

ENGIE GREEN

Tour de Lille, Boulevard de Turin 59777 LILLE

Pendant la durée de la concertation, le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique sur l'adresse mail : projet-solaire-violaines@engie.com

Le **bilan du dialogue territorial** et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiées ultérieurement à la concertation sur le site <https://www.engie-green.fr/projet-violaines/>. Une deuxième permanence se tiendra, en amont de ce bilan, afin de présenter les mesures prises pour intégrer le projet au territoire.

Des questions ?



Rendez-vous sur la page Internet
dédiée au projet de renouvellement
<https://www.engie-green.fr/projet-violaines/>

Ou en flashant ce QR code
sur votre téléphone



Vos interlocuteurs ENGIE Green



Jean-Jacques de KOTCHY
Chef de projet développement



Florian DARGER
Chef de projet développement

projet-solaire-violaines@engie.com

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIOLAINES

Invitation

Retrouvez toute l'actualité d'ENGIE Green
sur [engie-green.fr](https://www.engie-green.fr) et sur les réseaux sociaux



ENGIE Green, SARL au capital de 211 800 000 euros - RCS Montpellier 478 826 753
N° de TVA intracommunautaire FR 93 478 826 753 • Crédits photos : ENGIE
Imprimé sur papier PEFC • © ENGIE Green, janvier 2024

Le projet de la centrale photovoltaïque

16938

panneaux

2027

année de mise en service prévisionnelle

4700

Soit le nombre de personnes dont la consommation énergétique annuelle est couverte par cette installation photovoltaïque

9,65 MWc

de puissance installée

9 Ha

de superficie de la centrale sur un terrain d'implantation de 38 Ha

Comment se recycle un panneau photovoltaïque ?

Depuis le décret du 19 août 2014, **les entreprises établies en France vendant et important des panneaux photovoltaïques doivent financer et s'assurer du traitement des déchets.**

C'est la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : ils sont solidairement responsables de la collecte et du traitement des équipements usagés, que ces derniers soient collectés en métropole ou dans les départements et régions d'outre-mer pour lesquels la réglementation s'applique. De plus, **l'Union Européenne est pionnière sur la question du recyclage.** Elle a imposé un taux de 85 % de collecte et de 80 % de recyclage des matières présentes dans un panneau photovoltaïque.

Pour recycler ses panneaux photovoltaïques, **ENGIE Green a choisi d'adhérer à SOREN (ex PV Cycle), éco-organisme sans but lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.** Cette filière est financée au travers de l'éco-participation collectée auprès de l'ensemble des acteurs du photovoltaïques

Une permanence d'information

Venez prendre connaissance des études relatives au projet de la centrale solaire et vous exprimer lors de la permanence d'information :

Le mercredi 6 mars 2024

de **13H30** à **17H30**

à la Mairie de Violaines
Place du Général-de-Gaulle
62138 Violaines

Un registre sera également à votre disposition, ainsi qu'un dossier de concertation qui resteront consultables à la Mairie de Violaines pendant 15 jours suivants la permanence d'information.